



Transport de matières dangereuses

Durée (6h)

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION?

En vertu du Règlement sur le transport des matières dangereuses, « il est obligatoire de posséder une formation appropriée et être titulaire d'un certificat de formation » (art. 6.1 et 6.2).

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Connaître la réglementation applicable.
- Définir les responsabilités des différents intervenants.
- Comprendre la classification et l'identification des matières dangereuses.
- Préparer les documents de transport.
- Établir un plan d'intervention d'urgence et savoir réagir en cas de déversement de produits.
- Respecter certaines règles particulières de circulation.
- Connaître les exemptions autorisées

ACTIVITÉS

- Formation théorique
- Exercice pratique
- Examen écrit

CONTENU

- Les risques
- La réglementation
- La classification
- Les contenants
- La documentation
- Les indications de danger
- Le plan d'intervention d'urgence
- Les rapports de déversement
- Les règles particulières de circulation
- Les exemptions
- Transport avec les États-Unis

RÈGLEMENTATION

Loi sur la santé et la sécurité du travail

Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses

Règlement sur le transport des matières dangereuses.